



## Convention sur la diversité biologique

DISTR.  
LIMITÉE

CBD/EXCOP/2/L.4  
CBD/CP/EXMOP/1/L.4  
CBD/NP/EXMOP/1/L.4

19 NOVEMBRE 2020

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES  
PARTIES À LA  
CONVENTION SUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE  
Deuxième réunion  
extraordinaire

CONFÉRENCE DES PARTIES À  
LA CONVENTION SUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE  
SIÉGEANT EN TANT QUE  
RÉUNION DES PARTIES AU  
PROTOCOLE DE CARTAGENA  
SUR LA PRÉVENTION DES  
RISQUES  
BIOTECHNOLOGIQUES  
Première réunion extraordinaire

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA  
CONVENTION SUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE  
SIÉGEANT EN TANT QUE  
RÉUNION DES PARTIES AU  
PROTOCOLE DE NAGOYA SUR  
L'ACCÈS AUX RESSOURCES  
GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE  
JUSTE ET ÉQUITABLE DES  
AVANTAGES DÉCOULANT DE  
LEUR UTILISATION  
Première réunion extraordinaire

Montreal (en ligne), 16-19 novembre 2020

### COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

Excellences, éminents représentants,

Je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les représentants à cette session de la deuxième réunion extraordinaire de la Conférence des Parties à la Convention et aux premières réunions extraordinaires de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena et Nagoya.

Par la présente communication, j'espérais annoncer que le silence n'avait pas été rompu dans le cadre de la procédure d'accord tacite et que la décision sur le budget intérimaire pour l'année 2021 était adoptée.

Cependant, en raison d'un commentaire soumis par le Gouvernement brésilien demandant l'insertion de notes de bas de page dans les projets de décisions (CBD/ExCOP/2/L.2, CBD/CP/ExMOP/1/L.2 et CBD/NP/ExMOP/1/L.2), il n'a pas été possible d'aller de l'avant. Le commentaire en question portait sur une objection à l'adoption de ces décisions par les organes respectifs.

Par conséquent, après avoir consulté les membres du Bureau, j'ai décidé de suspendre les réunions afin de laisser plus de temps pour les consultations entre les Parties. Les réunions reprendront la semaine prochaine, du 25 novembre 2020 à 7 heures (midi TUC), heure de Montréal, au 27 novembre 2020 à 8 heures (13 heures TUC), heure de Montréal, cette fois pour une procédure d'accord tacite de 48 heures.

Les nominations des représentants des Parties et les pouvoirs reçus aux fins des réunions extraordinaires seront maintenus, sous réserve de leur retrait ou de leur modification par les Parties concernées.

J'invite instamment les Parties qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs pouvoirs dès que possible, mais au plus tard le 24 novembre 2020.

J'attends avec impatience les consultations qui auront lieu dans les prochains jours en vue de régler la question.

J'aimerais rappeler aux Parties qu'à défaut d'adopter un budget avant la fin de 2020, le secrétariat cesserait complètement ses activités à compter du 1er janvier 2021, faute d'autorisation requise en vertu des règles financières. Les implications financières et juridiques de toute rupture de contrat qui en résulterait pourraient entraîner une responsabilité financière supplémentaire pour les Parties.

Ma prochaine communication sera adressée aux représentants qui participeront aux réunions extraordinaires qui reprendront le mercredi 25 novembre 2020 à 7 heures, heure de Montréal (midi TUC).

Je tiens à exprimer ma gratitude à tous les représentants qui prêtent attention et apportent leur contribution à cet important processus, ainsi qu'à mes collègues du Bureau pour leur coopération et leurs efforts inlassables afin d'assurer le succès de ces réunions extraordinaires, qui se tiennent à des moments et dans un format si particuliers.

Je vous prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

*(Signé)* Yasmine Fouad  
Présidente, Conférence des parties à la  
Convention sur la diversité biologique

---